

COMMUNIQUÉ du CONSEIL d'ADMINISTRATION du 5 MAI 2020

ANNULLATION de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et MESURES de SUBSTITUTION

1 - Annulation de l'Assemblée générale du 8 juin 2020

En raison du contexte sanitaire actuel et des modalités de sortie de crise, le CCR MAIF se trouve dans l'impossibilité de tenir l'Assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu à Niort le 8 juin prochain ainsi que le voyage en Bretagne qui devait suivre.

Aujourd'hui, ni les statuts du CCR MAIF ni le droit n'autorisent la tenue d'une Assemblée générale à distance.

En outre, il paraît hasardeux et peu prudent d'envisager un report de cette manifestation à une date ultérieure en raison des fortes incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la pandémie et sur ses conséquences.

- Aussi, le Conseil d'administration a décidé d'annuler la tenue de l'Assemblée générale et d'examiner les conditions d'un report à l'an prochain du voyage qui devait suivre.

2 - Mesures de substitution

• Information et approbation des adhérents sur l'exercice 2019

Parce qu'il est soucieux de maintenir, en dépit des circonstances, la relation avec ses adhérents et la vie démocratique de l'association, le Conseil d'administration a décidé de communiquer et d'échanger, en dehors de tout formalisme particulier, sur le compte rendu des activités et sur le compte rendu financier de l'exercice 2019.

- A cet effet, les adhérents auront accès, au début du mois de juin, aux documents d'information sur lesquels ils auront la possibilité de se prononcer.

• Désignation des nouveaux administrateurs

Parce qu'il est indispensable que le Conseil d'administration puisse continuer à œuvrer dans l'intérêt des adhérents, il est nécessaire que les administrateurs, dont le mandat arrive à échéance et qui ne se représentent pas, soient effectivement remplacés.

A cet effet, les adhérents intéressés par un mandat d'administrateur sont invités à faire acte de candidature au plus tard le 20 mai par courriel adressé à ccrmaif@orange.fr

- La liste des adhérents présentant leur candidature au Conseil d'administration sera jointe, pour approbation, à l'envoi du début du mois de juin.

Les décisions qui seront prises, dans ce contexte très particulier, feront l'objet d'une validation, avec effet rétroactif, lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration vous remercie de votre confiance et de votre compréhension.

Bertrand ORAVEC
Président du Conseil d'administration

NOTA :

Les participants inscrits au voyage d'après Assemblée générale recevront prochainement une information complémentaire et personnalisée.